

L'ACFF dépêchera un contrôleur pour vérifier les feuilles d'arbitres remplies avant le début du match et si cela n'est pas en ordre, la rencontre ne débutera pas !!!.

**Dès lors, TOUT LES JOUEURS devront être en possession de leur carte d'identité quel que soit l'âge !!!!! Pour être en ordre, il est conseillé de faire scanner les cartes d'identités au secrétariat le plus vite possible.**

Le paiement devra s'effectuer sur le compte n° **BE 78 0016 8731 3986** du RSD JETTE Les parents pourront également payer au secrétariat aux dates et heures affichées sur les sites du club.

**Nous insistons sur le fait que NOUS NE POURRONS PLUS accepter des cotisations impayées dans les délais prévus !!!!**

Le secrétariat sera ouvert tous les mercredis et jeudi jusqu'à fin juin 2017 de 17h30 à 19h30

**Aucun transfert** vers un autre club ne sera accordé sauf à titre « EXCEPTIONNEL ».

Néanmoins, le joueur aura la possibilité de quitter le club conformément à la loi en envoyant sa démission par **recommandé** à l'Union Belge et à notre club entre le 01/04/2017 et le 30/04/2017 (des formulaires roses de la Fédération seront disponibles au secrétariat du club).

Après cette date, le règlement de l'Union Belge n'accepte plus de démission pour la saison suivante

Le Comité du RSD JETTE